

INFO-PARENTS

Bulletin d'information à l'attention de tous les parents des élèves de l'école
au Cœur-du-Boisé



Septembre 2020

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1	2	3	4
7 Congé férié de la Fête du travail	8 Jour qui devient un lundi	9	10	11
14	15	16 Rencontre de parents (modalités à venir)	17 Journée pédagogique	18
21	22	23	24	25
28	29	30 Exposition des objets trouvés Déclaration de la clientèle 2020-2021	1 Exposition des objets trouvés	2 Envoi des objets trouvés à un organisme de charité

Bonjour chers parents,

L'année scolaire 2020-2021, toute particulière qu'elle soit, a pris son envol ! C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli nos 339 élèves. Nous souhaitons la bienvenue à tous et particulièrement aux nouvelles familles qui se sont installées dans le quartier cet été. Soyez assurés de notre entière collaboration dans le cheminement scolaire de vos enfants.

Cette première édition de l'Info-Parents est particulièrement riche en information. Il est important que vous preniez le temps d'en faire la lecture pour nous aider à assurer un milieu sécuritaire, agréable pour tous et propice aux apprentissages.

Bonne année scolaire à tous !

Sylvie Ducharme

Sylvie Ducharme
Directrice

L'INFO-PARENTS ET AUTRES COMMUNICATIONS NON URGENTES ENVOYÉS PAR COURRIEL

Dans un souci environnemental, toutes les communications non urgentes et documents d'information vous seront acheminés par courriel. Il est donc important d'informer le secrétariat de tout changement d'adresse électronique.

SURVEILLANCE À L'EXTÉRIEUR POUR LES ÉLÈVES MARCHEURS

La surveillance à l'extérieur est assurée par le personnel de l'école de :

- 7 h 50 à 7 h 55
- 12 h 30 à 12 h 40
- 15 h 10 à 15 h 20

Afin de respecter les ratios de la surveillance :

- Les élèves qui dînent à la maison **ne doivent pas se présenter sur la cour avant 12h30 au retour du dîner;**
- Les élèves qui ne sont pas inscrits au *Service de garde* **ne doivent pas se présenter sur la cour avant 7h50.**
- À la fin de la journée, les élèves qui retournent à la maison doivent quitter la cour immédiatement à leur sortie de l'école.

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Veillez noter que le secrétariat est ouvert
selon l'horaire suivant :

**Lundi au vendredi
de 7 h 45 à 11 h 25
et de
12 h 40 à 15 h 30**



La secrétaire de notre école, madame Isabelle De Montreuil, se fera un plaisir de vous aider.

ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

Nous contrôlons les absences de tous les élèves le matin et l'après-midi. Afin de faciliter cette tâche, nous vous demandons de nous prévenir **le plus tôt possible, avant 8h00**, lors de l'absence d'un enfant. Une boîte vocale est en fonction 24 heures par jour au **450 491-5065**.



Veillez mentionner le nom de votre enfant, le nom de l'enseignante et le **motif** de son absence. Le motif doit absolument être mentionné car nous devons tenir un registre compte tenu de la situation particulière liée à la Covid-19.

Les élèves qui arrivent en retard le matin ou le midi doivent se présenter au secrétariat, avec un billet signé des parents, indiquant le motif de leur retard.

COVID-19 SYMPTÔMES À SURVEILLER

L'élève doit demeurer à la maison s'il a :

Un des symptômes suivants :

- ✓ Fièvre (température égale ou supérieure à 38° C);
- ✓ Apparition ou aggravation d'une toux;
- ✓ Difficultés respiratoires;
- ✓ Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

OU deux des trois catégories de symptômes suivants :

- ✓ Mal de gorge sans autre cause évidente;
- ✓ Nausées, vomissements ou diarrhée dans les 12 dernières heures;
- ✓ Malaises généraux (douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente ou mal de tête inhabituel ou fatigue importante inhabituelle sans raison évidente ou importante perte d'appétit).

RÈGLES QUI RÉGISSENT LA CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- ☞ Tous les parents (bénévoles, accompagnateurs...) doivent se présenter au secrétariat dès leur arrivée. Après avoir signé le registre des visiteurs, un permis pour circuler dans l'école leur sera remis. Le port du couvre visage et la désinfection des mains sont obligatoires.
- ☞ Pour laisser un repas, un vêtement ou autre chose à votre enfant, veuillez le laisser à l'endroit prévu à cet effet à droite, dans l'entrée principale. La secrétaire appellera l'élève pour qu'il vienne le récupérer au moment opportun. Il est donc important d'identifier l'item à remettre (nom et groupe). Nous souhaitons ainsi préserver le bon fonctionnement de la classe et l'efficacité de notre secrétaire.

RÈGLES QUI RÉGISSENT LA CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE

Nous vous demandons de porter une attention particulière à cette section.

Ne pas se conformer à ces directives pourrait compromettre la sécurité des élèves. En début et en fin de journée, alors que la circulation est la plus dense, il faut être très vigilants. Nous comptons sur tous pour adopter une conduite sécuritaire, autant au volant d'un véhicule qu'à bicyclette ou en marchant, en respectant la signalisation.

Nous sommes chanceux, tous les élèves habitent à distance de marche de l'école. Tout a été conçu pour favoriser la sécurité d'élèves marcheurs.

Toutefois, la sécurité des élèves est mise en péril par le trop grand nombre de parents qui transportent les enfants en véhicule. Comme il y a très peu de stationnement autour de l'école, de nombreux parents automobilistes enfreignent les lois et ne respectent pas la signalisation. Pour la sécurité de tous les élèves et des familles qui habitent dans les rues avoisinantes, nous vous invitons à laisser marcher vos enfants. Vous pouvez les accompagner à pied, si vous le désirez. Moins il y aura de véhicules autour de l'école, plus vos enfants seront en sécurité.

- ☞ **Compte tenu de la situation actuelle (COVID), l'accès à la cour et au parc-école est interdit aux parents à l'entrée le matin, aux récréations, au dîner et à la fin des classes. Ainsi, nous pourrons gérer plus aisément la distanciation entre les groupes d'élèves.**
- ☞ **Il est également important que les élèves n'arrivent pas sur la cour avant 7h50 pour permettre au personnel d'installer le matériel pour la prise des rangs, d'ailleurs aucune surveillance n'a lieu avant cette heure.**
- ☞ **Pendant les récréations, aucun parent ne peut circuler dans le parc-école pour venir discuter avec son enfant ou un autre élève. Il doit se présenter au secrétariat de l'école.**

Automobilistes

- ☞ Les parents, qui reconduisent leurs enfants à l'école en voiture, doivent les déposer sur la rue des Érables ou sur la rue Prud'homme dans les zones « débarcadère » identifiées par la ville. Ces endroits sont aménagés uniquement pour l'embarquement et le débarquement des passagers. Il est donc interdit d'y laisser son véhicule pour aller reconduire son enfant à l'entrée de la cour.
- ☞ **Le débarcadère de l'école, situé entre l'école et la rue Prud'homme ne doit jamais être utilisé par les automobilistes entre 7h30 et 15h30. Seules les berlines qui arrivent à 15h20 y sont autorisées.**

Stationnement de l'école

- ☞ **Le stationnement est réservé au personnel de l'école entre 7 h 30 et 15 h 30. Pendant ces heures, il ne doit pas être utilisé comme débarcadère, ni comme endroit où venir tourner en voiture.**
- ☞ **Aucun élève, même accompagné d'un parent, ne doit circuler dans le stationnement du personnel.**

Marcheurs et cyclistes

Une brigadière assure la sécurité **au coin des rues Prud'homme et des Érables**. Lorsqu'ils sont traversés, les marcheurs et les cyclistes sont invités à prendre le chemin de gravier qui mène au trottoir du débarcadère. Les cyclistes doivent marcher à côté de leur vélo jusqu'à l'entrée de la cour et y entrer par la barrière.

Une deuxième brigadière a été ajoutée cette année **au coin des rues René-Lévesque et des Érables**.

Nous comptons sur vous pour inciter vos enfants à traverser la rue de façon sécuritaire en utilisant ce service, que ce soit le matin, le midi ou en fin de journée.

Soyez de bons exemples pour eux en utilisant aussi le service des brigadières plutôt que de traverser la rue à d'autres endroits. Ainsi, lorsqu'ils viendront seuls à l'école, ils auront développé le bon réflexe.

Les marcheurs et cyclistes qui arrivent par la rue Prud'homme près de la rue des Marronniers doivent utiliser le passage piétonnier (lignes blanches) pour traverser la rue.

En tout temps, la traversée des rues doit se faire en marchant, aux arrêts, aux passages piétonniers et jamais en diagonale.

MERCI À TOUS POUR VOTRE COLLABORATION !

SERVICE DE GARDE

Entre la fin des cours et la fin de la surveillance, nous avons une période de 15 minutes où il y a beaucoup de circulation dans l'école. Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves et de vous éviter un temps d'attente inutile, **nous vous demandons de ne pas venir chercher vos enfants avant 15h20**. À ce moment, vous pourrez vous présenter au poste d'accueil à l'extérieur de l'école, COVID oblige.

Aucun parent ne peut circuler librement dans l'école. Si vous avez un rendez-vous, vous devez vous présenter au secrétariat.

Prochaine journée pédagogique : 17 septembre. L'inscription est obligatoire pour tous les utilisateurs du service de garde. Pour ce faire, vous devez utiliser le site « Mozaïk Parents ».

MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES DE 5^E ET 6^E

Les élèves du 3^e cycle ont l'obligation de porter le masque aux endroits ciblés par Santé publique. Il y a parfois quelques petits oublis, mais nous leur rappelons et ils coopèrent sans problème.

Pour aider votre enfant à se conformer aux mesures sanitaires, nous vous suggérons de glisser quelques masques dans un sac refermable, dans leur sac à dos, au cas où. Il arrive qu'ils les oublient à la maison!!!

RAPPEL - FACTURATION

Si vous n'avez pas envoyé un chèque pour couvrir les frais de la facture-élève lors de la première journée d'école (dans le sac de votre enfant), ceci se veut un rappel amical. Nous vous demandons svp de faire suivre votre paiement par chèque dès maintenant, dans une enveloppe non cachetée au nom de votre enfant.

CANTINE

Tel que nous vous l'avons annoncé avant la rentrée des élèves, il n'y a pas de service de cantine comme par les années passées. Si la situation devait changer, vous en seriez avisés par le biais de l'Info-Parents. Ainsi, les élèves doivent apporter un dîner froid avec « Ice Pack » ou chaud dans un « Thermos ». Je vous rappelle qu'aucun micro-ondes n'est à la disposition des élèves.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Le jour de son éducation physique, votre enfant devra arriver à l'école déjà changé, prêt pour son cours (les vestiaires ne sont pas disponibles en raison de la COVID).

Un **survêtement** ou un **short et un chandail « t-shirt » confortables** pour l'activité physique et **obligatoirement, des souliers de course.**

Les bijoux doivent demeurer à la maison car l'enfant doit les retirer pour participer à son cours d'éducation physique. Pour les filles aux longs cheveux, prière de les attacher.

Veillez bien **consulter l'horaire** avec **votre enfant** pour sa journée d'éducation physique.

Merci d'aider votre enfant à prendre ses responsabilités.

Madame Nathalie et Madame Sonia
Enseignantes en éducation physique



IDENTIFICATION DES VÊTEMENTS

Afin d'éviter la perte de vêtements et d'objets personnels, nous vous demandons d'identifier les vêtements et le matériel scolaire de vos enfants. Il s'agit aussi d'une mesure préventive afin de réduire le nombre d'objets perdus.

Veillez noter qu'à la fin de chaque mois, les objets trouvés seront exposés. Par la suite, les choses non réclamées seront acheminées aux organismes aidant les familles démunies.

PRÉSENCE DE CHIENS OU AUTRES ANIMAUX DANS L'ÉCOLE SUR LA COUR ET DANS LE PARC-ÉCOLE

- Malheureusement, bien que nous aimions beaucoup les animaux et que nous croyions à la zoothérapie, pour des raisons de sécurité et d'allergies, les chiens ou autres animaux ne peuvent être tolérés dans l'école, sur la cour, près de l'entrée de la cour et même dans le parc-école aux heures scolaires (même les petits chiens dans les bras de leur maître).
- Tel qu'indiqué sur une affiche apposée par la municipalité de Saint-Eustache à l'entrée du parc, les chiens doivent toujours être tenus en laisse dans le parc (hors des heures scolaires).



PATINS À ROUES ALIGNÉES, PLANCHES À ROULETTES, ETC.

Selon le code de la sécurité routière (article 499 du chapitre VI), il est interdit de faire usage de patins à roues alignées, de planches à roulettes et de trottinettes sur la chaussée. Nous demandons donc à tous nos élèves de les laisser à la maison. Vous comprendrez que cette mesure vise à assurer un trajet sécuritaire à tous les jeunes sur le chemin de l'école, d'autant plus que la totalité de nos élèves sont des marcheurs. La circulation y est donc très dense. De plus, tous nos locaux sont occupés et la majorité des élèves sont deux par casier. Nous n'avons aucune place pour ranger les patins, les planches, les trottinettes etc.

Activité spéciale : Les élèves pourraient, de façon exceptionnelle et à la demande d'un adulte de l'école, apporter ses patins à roues alignées, sa trottinette ou sa planche à roulettes pour une activité spéciale. Dans un tel cas, vous seriez avisés par écrit et votre enfant devra apporter cet élément dans un sac fermé.

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION OU L'ENSEIGNANT(E)

Si vous désirez me rencontrer ou rencontrer un(e) enseignant(e), nous vous invitons à prendre rendez-vous au préalable. Ce fonctionnement nous permet de vous consacrer tout le temps nécessaire pour répondre à vos questions et ainsi éviter toute déception de votre part.

IMPORTANT - IMPORTANT - IMPORTANT - IMPORTANT

ALLERGIES AUX ARACHIDES ET AUTRES NOIX

En tant qu'institution vouée au bien-être et à la santé des jeunes, nous tenons à vous aviser de notre volonté de nous conformer aux recommandations médicales concernant les allergies aux arachides et autres noix. Plusieurs enfants qui fréquentent l'école sont sévèrement allergiques aux arachides et aux noix,

Nous vous demandons votre collaboration pour éviter d'inclure des aliments contenant des noix et/ou arachides dans les collations et les repas de votre enfant.

Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, **car même une infime quantité d'arachides ou autres noix peut engendrer de sévères réactions.**

Nous comprenons que cette demande puisse créer des incon vénients pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer, au nom de ces enfants et leurs parents, toute notre reconnaissance et notre appréciation. Si vous avez des questions ou commentaires à nous adresser, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

VOUVOIEMENT

Les élèves ont été informés qu'ils devaient vouvoyer les adultes de l'école. En s'adressant à un adulte, ils doivent leur dire monsieur ou madame devant leur prénom ou leur nom et les vouvoyer. Cette décision a été prise et discutée avec l'ensemble du personnel de l'école il y a quelques années et est en lien avec l'orientation du volet social de notre projet éducatif.

PAIEMENT

- Au service de garde uniquement, vous avez la possibilité de payer par Internet ou par chèque. Si vous êtes dans l'impossibilité d'utiliser une de ces deux façons de procéder, il est possible de payer par Interac. Dans ce cas, vous devez prendre rendez-vous avec madame Isabelle Tétréault, responsable du service de garde.
- Pour l'école, que ce soit pour payer des activités, des sorties, du matériel; pour éviter les vols ou les pertes d'argent, nous vous demandons d'effectuer tous vos paiements **par chèque** à l'ordre de l'école au Cœur-du-Boisé.

Site Internet de l'école

N'oubliez pas d'aller régulièrement consulter le site internet de l'école au
[http : //sites.cssmi.qc.ca/acdboise/](http://sites.cssmi.qc.ca/acdboise/)

Vous y trouverez une foule de renseignements concernant nos activités et tous les documents nécessaires pour l'année scolaire.



[http://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/chronique-cssmi-septembre-2020.](http://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/chronique-cssmi-septembre-2020)

**L'école Au Cœur-du-Boisé,
Une grande équipe au service des élèves**

Bonne rentrée 2020 !!!